

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 21316  
Numéro SIREN : 841 959 190  
Nom ou dénomination : MARVAL

Ce dépôt a été enregistré le 04/01/2021 sous le numéro de dépôt 1

**MARVAL**  
Société par actions simplifiée  
au capital social de 27.706 euros  
Siege social : 62 rue Pierre Charon – 75008 Paris  
841 959 190 R.C.S. Paris

(la "**Société**")

---

**DECISIONS ECRITES DU PRESIDENT EN DATE DU 8 DECEMBRE 2020**

---

L'an deux mille vingt, le huit décembre,

**Monsieur Gregory Benac**, né le 01/06/1978 à Paris, 75014, de nationalité française, demeurant 130, avenue de Versailles, 75016 Paris, agissant en qualité de Président de la Société, a pris les décisions suivantes :

- Constatation de la démission de Monsieur Jean-Louis Arniaud de ses fonctions de Directeur Général et de Directeur Responsable.

\* \*  
\*

**PREMIERE DECISION**

*(Constatation de la démission de Monsieur Jean-Louis Arniaud de ses fonctions de Directeur Général et de Directeur Responsable)*

Connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Jean-Louis Arniaud de ses fonctions de Directeur Général et de Directeur Responsable en date du 8 décembre 2020, le Président constate la démission de Monsieur Jean-Louis Arniaud de ses fonctions de Directeur Général et de Directeur Responsable avec effet au 8 décembre 2020.



---

**Le Président**  
**Monsieur Gregory Benac**

**MARVAL**  
Société par actions simplifiée  
au capital social de 27.706 euros  
Siege social : 62 rue Pierre Charon – 75008 Paris  
841 959 190 R.C.S. Paris

(la "**Société**")

---

**EXTRAIT DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2020**

---

Extrait :

- Approbation du rapport de gestion du Président (1<sup>ère</sup> décision) ;
- Approbation du rapport du commissaire aux comptes (2<sup>e</sup> décision) ;
- Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; quitus au Président, au Directeur Général et au Directeur Général Délégué (3<sup>e</sup> décision) ;
- Approbation des charges non déductibles (4<sup>e</sup> décision) ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (5<sup>e</sup> décision) ;
- Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (6<sup>e</sup> décision) ;
- (...)
- Nomination de Monsieur Pascal Rolin en qualité de Directeur Général Délégué (8<sup>e</sup> décision) ;
- Nomination de Monsieur Julien Biagué en qualité de Directeur Général Délégué (9<sup>e</sup> décision) ;
- Nomination de Monsieur Pascal Rolin en qualité de Directeur Responsable (10<sup>e</sup> décision) ;
- (...)

\*                      \*

\*

**PREMIERE RESOLUTION**  
*(Approbation du rapport de gestion du Président)*

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, les Associés **approuvent** le rapport de gestion du Président et le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2019.

**Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.**

## DEUXIEME RESOLUTION

*(Approbation du rapport du commissaire aux comptes)*

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2019, les Associés **approuvent** le rapport de gestion du Président et le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2019.

**Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.**

## TROISIEME RESOLUTION

*(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; quitus au Président, au Directeur Général et au Directeur Général Délégué)*

Les Associés,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2019,

**approuvent** les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte d'un montant de (844.973) euros,

**approuvent** également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport, et

**donnent**, en conséquence, au Président quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat.

**Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.**

## QUATRIEME RESOLUTION

*(Approbation des charges non déductibles)*

Les Associés,

**prennent** acte, conformément aux dispositions de l'article 223 *quinquies* et 39-5 du Code général des impôts, que la Société n'a supporté, au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts, aucune charge correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

**Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.**

## CINQUIEME RESOLUTION

*(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019)*

Les Associés,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2019, et après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte d'un montant de (844.973) euros,

**décident** d'affecter ladite perte au compte "report à nouveau" s'élevant désormais à la somme de (844.973) euros,

**constatent**, conformément aux dispositions légales, qu'au cours des trois derniers exercices, la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes.

**Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.**

### SIXIEME RESOLUTION

*(Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées)*

Les Associés,

connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées établi conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce,

**approuvent**, sans réserve et dans son ensemble, le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, établi conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce.

**Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.**

(...)

### HUITIEME RESOLUTION

*(Nomination de Monsieur Pascal Rolin en qualité de Directeur Général Délégué)*

Conformément à l'article 17 des statuts de la Société, les Associés **nomment** :

**Monsieur Pascal Rolin**, né le 14 avril 1972 à Valence, de nationalité française, résidant au 24, avenue du Général Leclerc – 92260 Fontenay aux roses ;

en qualité de Directeur Général Délégué de la Société pour une durée indéterminée à compter de la date de démission effective de Monsieur Jean-Louis Arniaud.

Les Associés **constatent** que Monsieur Pascal Rolin, préalablement pressentie, a fait savoir à l'avance qu'il acceptait le mandat de Directeur Général Délégué qui lui est confié, et précisé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat,

Les Associés **décident** également que les fonctions de Monsieur Pascal Rolin au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué ne seront pas rémunérées.

**Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.**

### NEUVIEME RESOLUTION

*(Nomination de Monsieur Julien Biagué en qualité de Directeur Général Délégué)*

Conformément à l'article 17 des statuts de la Société, et sous réserve de l'adoption de la résolution n°7 *(Nomination de Monsieur Pascal Rolin en qualité de Directeur Général Délégué)*, les Associés **nomment** :

**Monsieur Julien Biagué**, né le 18 juillet 1979 à Paris (14e) de nationalité française, résidant au 7 Rue Pierre Villey 75007 Paris ;

en qualité de Directeur Général Délégué de la Société pour une durée indéterminée à compter de la date de démission effective de Monsieur Jean-Louis Arniaud.

Les Associés **constatent** que Monsieur Julien Biagué, préalablement pressentie, a fait savoir à l'avance qu'il acceptait le mandat de Directeur Général Délégué qui lui est confié, et précisé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat,

Les Associés **décident** également que les fonctions de Monsieur Julien Biague au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué ne seront pas rémunérées.

**Cette décision est adoptée à la majorité des voix.**

#### **DIXIEME RESOLUTION**

*(Nomination de Monsieur Pascal Rolin en qualité de Directeur Responsable)*

Sous réserve de l'adoption de la résolution n°7 (*Nomination de Monsieur Pascal Rolin en qualité de Directeur Général Délégué*), les Associés **nomment** :

**Monsieur Pascal Rolin**, né le 14 avril 1972 à Valence, de nationalité française, résidant au 24, avenue du Général Leclerc – 92260 Fontenay aux roses ;

en qualité de Directeur Responsable de la Société pour une durée indéterminée à compter de la date de démission effective de Monsieur Jean-Louis Arniaud.

Les Associés **constatent** que Monsieur Pascal Rolin, préalablement pressentie, a fait savoir à l'avance qu'il acceptait le mandat de Directeur Responsable qui lui est confié, et précisé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat,

**Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.**

\* \*

\*

Extrait certifié conforme par le Président.



---

**Le Président**  
**Monsieur Gregory Benac**